

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 23 octobre, le Conseil Municipal de la commune de Coly-Saint-Amand, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Vincent GEOFFROID, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil municipal : 16 octobre 2019

PRÉSENTS :

M. DELPIT, V. GEOFFROID, A. LAJOINIE, B. MARTIAL, JP PACAUD, J. TEYSSIER, C. VILATTE, JC WINTERSDORFF, JM DEMONEIN, V. BARJOT, JL BREUIL, E. GUILHERME, J. HAMELIN, Y. LAJUGIE, AP MAGNE, N. RENAUDIE, S. ROUSSARIE

EXCUSÉ(E)S : Mme N. RENAUD, V. GAUTHIER, S. BERTHELOT-ROULLAND.

Nombre de présents : 17

Nombre d'excusés : 03

Secrétaire de séance : M. B. MARTIAL

ORDRE DU JOUR :

1. Point personnel communal : délibération pour avancement de grades et ratios
2. Hôtel Gardette : projet de convention Etablissement Public Foncier
3. Avancement des travaux : église, séchoir, séchoir à noix et maison Récès
4. Point multiple rural
5. Point sur le fonctionnement de l'accueil patrimoine et du partenariat avec l'office de tourisme
6. Gestion des ordures ménagères sur la commune nouvelle
7. Budget participatif Conseil Départemental de la Dordogne
8. Choix des Aires de jeux : rapport de la commission
9. Point sur l'adressage
10. Etude des candidatures pour le Logement « maison bleue »
11. Délibération SMDE pour le transfert de compétence à Campagne
12. Sanitaires du terrain de sports de Coly
13. Demande de participation pour un voyage au lycée Pré de Cordy
14. Divers

Approbation du procès-verbal précédent :

Aucune remarque n'étant formulée après sa lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal du 17/09/2019 est approuvé à l'unanimité.

1. Point sur le personnel communal :

Le comité technique ayant validé notre proposition d'avancement des carrières du personnel communal, le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité pour l'application des arrêtés concernant les agents de la commune.

2. Etablissement Gardette :

L'Etablissement Public Foncier participe à l'opération d'acquisition de l'hôtel Gardette, selon une convention de partenariat pour envisager l'achat de cet établissement. Cette convention prévoit un montant maximum de 500.000 € pour l'achat et l'étude. La durée du portage est à définir, minimum 5 ans.

3. Avancement travaux :

- Eglise :

Un tirant au-dessus de la nef est cassé. Le menuisier étudie le problème et doit faire une proposition pour travaux à entreprendre, ce qui pourrait entraîner une demande de subvention à la DRAC. La moitié de la Tranche 4 est réalisée. La fin de ces travaux est prévue pour fin d'année 2020.

- Séchoir à tabac :

Dans l'attente du projet de l'architecte pour les cloisons amovibles.

- Maison Récès, séchoir à noix :

Poêles en attente de fonctionnement.

- Maison bleue :

Locataires partis, divers travaux en cours, peinture, carrelage...

Lecture des candidatures pour ce logement. Retenue Mme EDELMANN Anaïs qui a des jumeaux qu'elle vient d'inscrire à l'école de Coly Saint Amand.

- Multiple rural :

La gérante abandonne son activité pour raison personnelle. La CCI va estimer la valeur du commerce. La meilleure solution serait un arrêté d'activité.

- MAM :

Une journée portes ouvertes est organisée le 02 novembre.

4. Fonctionnement accueil patrimoine :

Travail de réflexion à faire sur les missions de l'office du tourisme (animation, médiation, accueil, explication...).

5. Ordures ménagères :

Le préfet nous somme de choisir une entité commune à Coly et St-Amand : SMD3 ou SICTOM).

SICTOM : pas de modification tarifaire, containers semi-enterrés ou enterrés.

SMD3 : containers aériens.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité sur le principe que les ordures ménagères soient collectées par le SICTOM.

6. Budget participatif :

L'amicale Laïque de St Amand de Coly et le comité des fêtes ont déposé un projet commun avec pour proposition les rideaux du séchoir à tabac. La Colynoise a déposé un projet pour deux ruches pédagogiques.

7. Aires de jeux :

Présentation de plusieurs propositions.

La Société AGORA a été retenue pour Coly et pour Saint-Amand de Coly.

Pour Coly : 1 structure et ateliers, sol, pour enfants de 3 mois à 4/5 ans, aide d'un technicien.

St Amand : 12.309€ HT (montage + sol) – 1 portique et jeux à ressorts.

8. Adressage :

En cours.

9. Délibération SMDE

Le Conseil Municipal délibère et accepte à l'unanimité le transfert de la commune de Campagne au SMDE.

10. Sanitaires du club de foot de Coly :

Les bénévoles de Coly se proposent de carreler les sanitaires si la commune fournit les matériaux.

Le Club de Rugby de Montignac souhaite s'entraîner sur le terrain de foot de Coly. Il convient à cet effet de mettre au point une convention.

11. Voyage lycée Pré de Cordy :

Une demande de participation est faite par le lycée Pré de Cordy pour un voyage en Grande Bretagne. Un élève de St Amand de Coly serait bénéficiaire. La participation par famille est de 364€. La commune accepte de donner une participation de 100€.

12. Gaz :

Plusieurs offres sont en cours. A suivre.

13. Signalétique piétonne :

Plusieurs propositions :

- En bois : 1914€
- En fer : 2379€

Le conseil municipal se prononce pour la signalétique en fer mais une variante est demandée (crosse).

14. Aide transport scolaire :

Le système tarifaire paraît peu logique et handicapant pour les non ayant droits, à savoir les familles trop près de l'école (-3kms) ou ceux ne faisant pas partie de la commune.

Une aide de la commune est souhaitable pour ces gens-là, dans un souci d'équité.

Le Conseil Municipal décide de participer au financement du transport scolaire des familles non ayant droit de façon à le rendre identique aux ayants droits avec un même quotient familial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

OBSERVATIONS

Signatures du Conseil Municipal

Le Maire,

V. GEOFFROID